****COTISATIONS 2022-2023**

**Le Conseil d'administration, par résolution portant numéro 2022-05-14-RES-05, recommande que l’Assemblée générale adopte la proposition suivante concernant le choix des comptables professionnels agréés :**

* *90 $ par membre de moins de 17 ans (donc les jeunes des branches bleue, jaune et verte) ;*
* *25 $ par membre de moins de 17 ans (donc les jeunes des branches bleue, jaune et verte) recensé après le 1er avril de l'année suivante ;*
* *25 $ par membre de moins de 17 ans d'une unité en fondation.*
* *25 $ par membre de 17 ans et plus qui n’a pas complété au moins un brevet de compétence de niveau 1 (B.C. 1)* ***OU*** *qui accumule moins d'un an de service. Le tout en date du 15 septembre de l’année en cours ;*
* *1 $ par membre de 17 ans et plus qui a complété au moins un brevet de compétence de niveau 1 (B.C. 1)* ***ET*** *qui accumule au moins un an de service. Le tout en date du 15 septembre de l’année en cours ;*
* *25 $ par comité de parents.*